

Plan thermostat, mobilité douce... de nouvelles mesures de sobriété annoncées à l'approche de l'hiver

Le ministère de la Transition énergétique a annoncé de nouvelles mesures pour inscrire les actions de sobriété dans la durée. Celles-ci restent majoritairement incitatives, dans l'état d'esprit du plan de sobriété lancé l'année dernière.



Le Plan thermostat vise à inciter les Français à s'équiper avant l'entrée en vigueur de l'obligation, prévue en 2027.

© Guillem de Balanzó

À l'occasion du premier anniversaire du plan de sobriété, la ministre de la Transition énergétique a annoncé de nouvelles mesures pour inscrire la sobriété dans la durée. Pour rappel, face aux tensions sur l'énergie l'année dernière, le Gouvernement avait lancé un Plan sobriété, incitant l'ensemble des acteurs à se mobiliser pour réduire leurs consommations d'énergie. En un an, la demande d'électricité et de gaz a baissé de 12 %. L'objectif est donc d'inscrire ce résultat dans la durée.

Particuliers : réduire, réguler, piloter les consommations

Agnès Pannier-Runacher a confirmé le lancement d'un Plan thermostat, afin d'inciter les Français à s'équiper avant l'entrée en vigueur de l'obligation, prévue en 2027. Les soutiens financiers seront renforcés à partir de décembre, notamment dans le cadre des certificats d'économies d'énergie (CEE) afin de couvrir jusqu'à 80 % du prix d'achat et d'installation d'un thermostat programmable. En parallèle, les distributeurs sont encouragés à lancer des offres promotionnelles. Les fournisseurs devront de leur côté informer et inciter leurs clients.

« Une réflexion est engagée avec l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics, UFE, Iges, Gimelec, Coedis...) pour mieux interconnecter les équipements des foyers (chauffage, climatisation, chauffe-eau, machines à laver, bornes de recharge automobile, etc.) et aboutir à un pilotage plus fin de la consommation d'énergie », indique le dossier de presse. D'ici là, les gestionnaires de réseau RTE et Enedis ont décidé de reconduire, pour cet hiver, le dispositif de décalage de chauffe des ballons d'eau chaude du 4 novembre 2023 au 1er avril 2024. Pendant cette période, les ballons d'eau chaude se déclencheront tous pendant les heures creuses de nuit. « En 2022-2023, ce dispositif avait permis d'économiser 2,4 gigawatts (GW) à 12H30 », indiquent les deux acteurs.

Par ailleurs, les fournisseurs d'énergie sont encouragés à mettre en place des offres « sobriété », en plus des offres heures pleines-heures creuses qui se développent. L'idée étant, au-delà d'inciter les consommateurs à décaler leurs consommations, d'encourager les économies d'énergie.

Des mesures à venir sur l'éclairage nocturne

Des mesures vont également être prises concernant l'éclairage nocturne des enseignes et bureaux. Un arrêté devrait être mis en consultation pour le limiter à une heure avant l'ouverture/occupation et une heure après la fermeture/inoccupation. Les sanctions seront renforcées par décret (annoncé pour ce mois-ci) et rendues « *davantage applicables* », avec l'instauration d'une amende de catégorie 5 (1 500 €), ce qui permettra de les adresser directement aux contrevenants. Enfin, concernant l'éclairage public, une concertation va être lancée avec les élus sur l'intensité lumineuse (réduction de 30 ou 50 %), afin de conjuguer enjeux de sobriété et protection de la biodiversité.

Sur le volet transports, les entreprises sont incitées à promouvoir l'adoption de la mobilité douce. Le crédit d'impôt sur les flottes de vélos en entreprises est prorogé jusqu'à fin 2027. Par ailleurs, les entreprises devront couvrir, dans les frais de transport, la location de vélos privés.

Enfin, les grands groupes sont également mobilisés avec l'extension de l'initiative auprès du CAC 40 à 120 entreprises (SBF 120). Celles-ci devront se doter d'un plan sobriété, intégrer la sobriété dans leur stratégie de télétravail et promouvoir une vitesse de 110 km/h sur les autoroutes auprès de leurs salariés.



Sophie Fabrégat, journaliste
Cheffe de rubrique énergie / agroécologie

Publié le 12/10/2023 – Actu Environnement